



Valorisation du bénévolat et autres pistes pour augmenter les ressources

Guide pour les présidents et les trésoriers

- clubs et comités de la FFCAM -

Version mai 2015

Préparé par : Eva Poulichet



1 - Préface

7000 bénévoles font aujourd'hui la force du club alpin français. Si dans les comptes de nos structures nous valorisons cette contribution, nous obtiendrions des chiffres impressionnants.

Cela aurait un impact sur plusieurs points :

- Montrer aux pouvoirs publics l'ampleur de ce phénomène pour des associations comme les nôtres
- Montrer aux adhérents que les cotisations qu'ils versent au club sont très au-dessous du tarif qu'ils auraient payé si les pratiques étaient encadrées par des professionnels
- Mettre en évidence la fragilité du système si le nombre des bénévoles baisse
- Espérer des subventions plus importantes de la part des collectivités en montrant des budgets supérieurs qui intègrent la valorisation des ressources bénévoles

Ce petit guide a pour objectif de donner des conseils simples pour la comptabilisation de la contribution des bénévoles.

Le cas d'école (merci à notre ami Jean Mercier pour son aide !) est celui du club Eureka (fictif !), qui a 350 adhérents. Dans les rubriques suivantes vous trouverez des conseils sur le calcul des heures, la présentation dans l'annexe des comptes annuels etc...

Nous avons jugé nécessaire d'ajouter également quelques éléments pour les dons : renoncement au remboursement des notes de frais, mécénat.

Les remarques et les expériences des lecteurs de ce modeste guide sont les bienvenues.



2- Compte de résultat 2013/2014 du club EUREKA

COMPTE DE RESULTAT CLUB ALPIN EUREKA	2013/2014
607200 Achats produits siglés FFCAM	300
604100 Frais de fabrication des revues	2360
604110 Frais de diffusion des revues	480
606120 Electricité	115
606320 Fournitures petit équipement	1221
606330 Matériel ski, escalade, alpinisme	1262
606340 Matériel chefs de course	1209
606400 Fournitures administratives	375
613500 Locations	1142
622400 Moniteur escalade	3185
623310 Assemblée générale	105
625100 Déplacements	3680
625600 Missions	198
625700 Receptions	80
626100 Frais postaux	583
626200 Frais de télécommunications	200
627800 Frais bancaires	40
651130 ACTION RANDO 2014	3909
658000 Charges diverses de gestion courante	56
TOTAL CHARGES	20500
740000 Subvention d'exploitation	5000
751000 Recettes activités	144
751100 recettes escalade	1260
751400 recettes ACTION RANDO 2014	3700
756121 Cotisations part club	7000
756125 produits publicité	1205
756126 participation des clubs à la revue	178
764000 Revenus des placements	413
771300 Dons & legs reçus	2500
TOTAL PRODUITS	21400
RESULTAT EXERCICE 2013/2014	900
Evaluation des contributions bénévoles	32000



3 - Annexe des comptes 2013/2014 du club EUREKA

Sur le système Extranet de la FFCAM, l'activité des bénévoles encadrants, fait l'objet d'un recensement annuel.

La contribution volontaire des bénévoles du club s'élève pour 2013/2014 à 32.000 euros, soit 2.000 heures à un coût horaire de 16 euros (valeur du smic comprenant charges sociales).

4 - Quel est le vrai coût de l'adhésion ?

Argumentaire pour les adhérents actuels et potentiels

Le résultat (bénéfice) du club alpin EUREKA pour 2013/2014 s'élève à 900 euros. Le total des charges est de 20.500 euros et celui des produits est de 21.400 euros. En revanche si nous tenons compte de la valorisation du temps passé par les bénévoles, les charges et les produits seraient majorés de 32.000 euros.

Pour les 350 adhérents, le total des cotisations (part club) et des participations aux sorties est de 11.960 euros, soit 34 euros par adhérent. Mais si nous prenons en compte la valorisation du temps passé par les bénévoles du club, le total des charges est de 52.500 euros, soit 150 euros par adhérent. Le service rendu aux adhérents revient donc 5 fois plus que le tarif payé. Cela est possible principalement grâce à l'implication des bénévoles, mais aussi d'autres leviers comme les subventions et les dons.

Pour comprendre les chiffres annoncés Cf. tableau ci-dessous

Charges avec l'évaluation contributions des bénévoles	52500
Participation des adhérents (lignes jaunes compte de résultat ci-dessus)	11960
nombre d'adhérents	350
participation par adhérent	34 €
coût réel par adhérent	150 €

5- Subventions

Pour l'action HANDI2014, le club EUREKA sollicite une subvention publique. Le coût financier est de 3 000 €. Le montant maximum de subvention publique est donc de 2 400 € (3 000 X 80 %). Mais le trésorier a valorisé en 2014 le bénévolat pour cette action à 800 euros (50 heures d'encadrement). Ainsi le budget total de l'action est de 3800 euros. Le maximum des subventions publiques financières est alors de 3.080 € (3.800 X 80 %).



6 - La comptabilisation de la valorisation des heures bénévoles

Sur votre logiciel comptable il faut rajouter ces deux comptes :

870000 Produits - Contribution bénévolat

864000 Charges - Personnel bénévole

Pour le club EUREKA, le trésorier a saisi au débit du compte 864000 et au crédit du compte 870000 le montant de 32.000 euros.

Valorisation heures bénévoles administratifs

Avant l'établissement du bilan, le trésorier du club EUREKA a envoyé aux bénévoles une feuille excel (voir modèle ci-dessous) à compléter. Après il a fait le total des éléments reçus et a obtenu le tableau ci-dessous :

CALCUL DES HEURES DE CONTRIBUTION DES BENEVOLES EXERCICE 2013/2014

Domaine de contribution	NB heures pour un exercice
Bureau, CD, AG	80
Réunions comités départementaux et régionaux	10
Gestion des adhérents	41
Comptabilité	50
Réunions diverses	20
Revue du club	30
Webmaster	50
Encadrements activités sportives (source extranet voir point 7 ci-dessous)	1519
TOTAL heures contribution	1800
Temps de transport estimé à 1/2 total heures contribution	200
TOTAL heures	2000
COUT HORAIRE en €	16
EVALUATION BENEVOLES en €	32000



7 - Valorisation heures bénévoles encadrants

Sur EXTRANET – club EUREKA : module effectifs ; Total jours 217 ; total heures 217 j x 7 h/j = 1519

Coordonnées	Fonctions	Tarifs exercice en cours	Tarifs prochain exercice	Statistiques Activités					
Activités proposées par le club									
Activités de loisir									
Activité	Journées participants, Si vous n'avez pas le détail, mettre le total					Total	Journées encadrement		
	Hommes Adultes	Femmes Adultes	Hommes Mineurs	Femmes Mineures	Handicapés		Bénévole	BE Escalade	Accor mont:
ALPINISME	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	285.00	113.00	0.00	
CASCADE DE GLACE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6.00	3.00	0.00	
ESCALADE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	607.00	27.00	33.00	
RANDONNEE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	479.00	27.00	0.00	
CANYON	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
VELO DE MONTAGNE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	19.00	19.00	0.00	
SPELEOLOGIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
SPORTS AERIENS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
SKI MONTAGNE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	239.00	44.00	0.00	
SKI ALPIN	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2.00	1.00	0.00	
RAQUETTES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	35.00	3.00	0.00	
SURF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
SKI FOND et NORDIQUE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
SURF DE MONTAGNE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
TELEMARK	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

8 - Renoncer au remboursement de frais

4 bénévoles du club EUREKA avaient exprimé le souhait de renoncer au remboursement des frais pour 300 euros chacun. Le trésorier du club a, en conséquence, comptabilisé les notes de frais ainsi que cette renonciation au remboursement de frais par les écritures d'opération diverses :

Débit : 625600 frais de déplacement – 1.200 €

Crédit : 771300 dons perçus – 1.200 €

Le trésorier a également établi pour ces 4 bénévoles des reçus fiscaux en se basant sur le modèle ci-dessous :



Cerfa N° 11580*03

Reçu dons

(Article 200 du Code Général des Impôts)

Numéro d'ordre du reçu

BENEFICIAIRE

Nom : Cachet du club

Adresse :

Association d'Intérêt Général

DONATEUR

Nom

Adresse

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu à titre de don la somme de :

Somme en toutes lettres (en euros) :

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article : 200 du CGI

Nature du don :

Savoir plus :

Les frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole et en vue strictement de la réalisation de l'objet social de nos Clubs peuvent être pris en compte lorsque ces frais ont été constatés dans les comptabilités de nos Clubs et que le bénévole a renoncé expressément à leur remboursement. Pour le bénévole concerné, cela se traduit par une réduction d'impôt égale à 66% des frais non remboursés (les dons sont plafonnés à 20% du revenu imposable). Il s'agit d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, ce mécanisme suppose que le bénévole soit imposable.

Nos associations n'ont pas à solliciter les administrations pour savoir si elles ont le droit de recevoir des dons et d'émettre des reçus fiscaux, elles sont compte tenu de leur objet habilités à percevoir des dons et à délivrer des reçus.

9 - Mécénat

Pour son action HANDI2014, le club EUREKA a loué 4 joëlettes à la société CARCAR. La location s'élève à 1.142 euros. Le patron de la société était intéressé d'associer sa prestation à la bonne image du club EUREKA et ses actions. Un mécénat a alors été conclu pour la somme de 1.142 euros. Le trésorier du club a, en conséquence, comptabilisé :

Débit : 613500 Location – 1.142 €

Crédit : 771300 dons et mécénats – 1.142 €

Le trésorier a également établi un reçu fiscal pour le mécène.

Savoir plus :

Le mécénat constitue un don. Le versement doit être effectué sans contrepartie par les particuliers ou les entreprises (mais possibilité de mettre le logo du mécène). Dans le cas d'un soutien en nature (personnel et matériel) le don sera évalué à son prix de revient. Nul besoin d'être reconnu d'utilité publique pour en bénéficier : la structure bénéficiaire doit poursuivre un but d'intérêt général et promouvoir le sport non professionnel pour être éligible au régime fiscal du mécénat et bénéficier de dons. Le mécène bénéficie d'une réduction d'impôt de 60% de la somme versée dans la limite de 5 pour mille du CA HT.



Contenu du guide

1 - Préface.....	2
2- Compte de résultat 2013/2014 du club EUREKA	3
3 - Annexe des comptes 2013/2014 du club EUREKA.....	4
4 - Quel est le vrai coût de l'adhésion ?	4
5- Subventions.....	4
6 - La comptabilisation de la valorisation des heures bénévoles.....	5
Valorisation heures bénévoles administratifs.....	5
7 - Valorisation heures bénévoles encadrants	6
8 - Renoncer au remboursement de frais	6
9 - Mécénat	7

Vos questions : Eva Poulichet (directeur@ffcam.fr) et Noura Ketir (n.ketir@ffcam.fr)